

Vous avez des besoins particuliers pour votre scolarité?



**Votre école et
votre référent
handicap sont
là pour vous.**

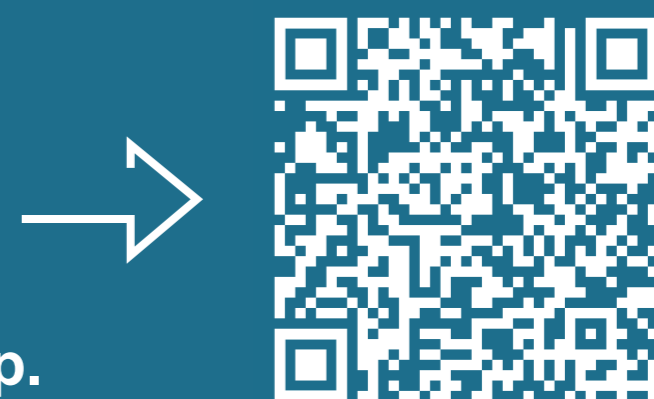


Vous êtes en situation de handicap, reconnue ou non par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou en incapacité temporaire ?

Vous pouvez bénéficier de solutions adaptées à vos besoins :

- d'aides ;
- d'un accompagnement ;
- d'aménagements de votre scolarité et de vos examens.

Flashez ce QR code pour accéder à la fiche d'information pour les élèves en situation de handicap.



cdefi

Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs